



Bientot future mère sans papiers

Par **kalia**, le **14/06/2010** à **18:43**

Bonjour,

je suis enceinte de 6 mois le pere du bébé est francais. je voulais savoir les procéudre a faire pour la déclaration du bébé. au niveau de la sécurité sociale ainsi que la caf et la maire.

en faite mon compagnon ne sais rien et mon gynécologue ma donné des documents à déclarer.

je voulais de l'aide, merci de bien vouloir me répondre

Par **chris_idv**, le **14/06/2010** à **23:46**

Bonjour,

Votre enfant ne naîtra pas avant 3 mois et vous n'avez toujours pas informé le père par contre vous pensez déjà à la CAF et à la sécurité sociale alors que vous êtes entrée en France clandestinement ???

Le moins que l'on puisse dire c'est que vous avez une approche pour le moins intéressée de la protection sociale accessible en France.

Salutations,

Par **kalia**, le **16/06/2010** à **09:27**

bonjour je vois que je me suis mal exprimé. Le papa est au courant car on vit ensemble. Mais il ne sait pas quoi faire. Il croyait que tout doit se faire après l'accouchement vu ma situation. Puis le gynéco nous a dit qu'on a demandé si on a déclaré le futur bébé à la secu et la caf. La mairie. C'est pourquoi je demande de l'aide. Merci